

FEDERATION FRANCAISE DE TWIRLING BATON

Bonjour à tous,

Suite à la dernière réunion des Présidents de Ligue et Départements, le Comité Directeur Fédéral a adopté 7 modifications réglementaires.

Vous trouverez ci-après ces modifications. Comme nous nous y sommes engagés lors de cette réunion, ces modifications seront les dernières concernant la saison de compétition qui débute.

Cela ne veut pas dire que nous considérons que le système soit parfait, mais simplement qu'il faut à un moment donné arrêter le règlement et nous y tenir pour la saison en cours.

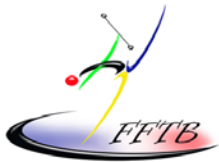
Toute nouvelle modification qui serait dorénavant apportée le serait dorénavant pour la saison prochaine.

Comme vous pourrez le voir, ces modifications portent majoritairement sur des questions d'organisation de compétitions et viennent toutes de nos réflexions communes lors de la réunion de Bagnolet.

Pour répondre à vos interrogations de la manière la plus efficace possible, nous vous informons également que nous avons mis en place dans l'espace CTN sur le site fédéral (<http://www.fftwirling.fr>, puis rubrique compétitions et Espace CTN), un espace de question. Nous nous sommes engagés à répondre le plus rapidement possible et le plus efficacement possible à vos questions portant sur les domaines réglementaires, technique ou de jugement. Ces questions/réponses viendront alimenter un recueil dans ce même espace CTN afin que tous ensemble nous mettions en commun nos interrogations et les réponses que nous pouvons y apporter.

De notre réflexion commune, et de notre expérience commune, naîtront nos compétitions de demain.

Nous vous souhaitons à tous une excellente saison.



Relevé de Décisions Comité Directeur Fédéral 31 octobre 2009

Motion 1 :

Le Championnat de France devient le Championnat de France de Nationale 1
La Coupe de France devient le Championnat de France de Nationale 2
Le Grand Prix de France devient le Championnat de France de Nationale 3
Le quart « consolante » filière Nationale 1 s'appelle le Championnat de Régionale 1
Le quart « consolante » filière Nationale 2 s'appelle le Championnat de Régionale 2
Le quart « consolante » filière Nationale 3 s'appelle le Championnat de Régionale 3

Motion 2 :

La remise du diplôme fédéral est obligatoire pour les trois filières de compétitions, à chaque niveau de compétition, à chaque soliste, à chaque élément d'un duo et à chaque équipe ou groupe. Les diplômes seront différenciés par rapport à la filière de compétition.
La remise de médailles fédérales est obligatoire dans le cadre de la délivrance d'un titre (Champion Départemental, Champion de Ligue, Champion de France) pour les trois filières.
Pour les trois filières nationales les premiers des catégories : solistes, duos, équipes et groupes seront déclarés Champions Départementaux, de Ligues ou de France de la filière correspondante.

Motion 3 :

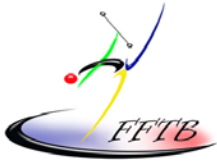
Pour la sélection des athlètes des D.O.M, il est instauré, après accord de leurs Ligues, un aménagement sportif annuel dans les trois filières tenant compte de leurs contraintes matérielles, ne lésant pas les athlètes de Métropole et basé sur des performances sportives.
Cet aménagement sera proposé par la C.T.N et validé par le Comité Directeur pour le 15 décembre de chaque année.

Motion 4 :

La Fédération ne gère plus le remboursement des frais de tables de jury et par conséquent, il n'est plus question de frais de gestion. Les organisateurs seront informés de la composition des tables de jury. Ils géreront les demandes de devis et rembourseront directement les Juges et les P.J à la fin des compétitions.

Motion 5 :

Le montant 2010 des droits d'organisation des ¼ et ½ sélectifs, toutes filières confondues, est fixé à :
150 € pour les 1/4 de finales
250 € pour les 1/2 finales
La Fédération adressera à chaque organisateur une facture avant la compétition. L'organisateur aura à charge d'adresser le règlement par retour et avant la compétition. Le chèque ne sera encaissé par la Fédération que deux semaines après la compétition.



Relevé de Décisions Comité Directeur Fédéral 31 octobre 2009 (Suite et fin)

Motion 6 :

Les inscriptions devront être effectuées avant le 31 décembre auprès des Ligues.

Les Ligues devront transmettre ces inscriptions au plus tard pour le **11 janvier** à la Fédération.

Les athlètes devront être en possession des degrés requis pour la filière soliste championnat (N1) au plus tard le **10 janvier** de la saison en cours.

Les degrés obtenus par les athlètes entre le 11 janvier de la saison en cours et la première compétition (Compétitions Départementales) ne seront pas pris en compte.

Motion 7 :

Chaque soliste de toutes les filières de compétition, de tous critères et toutes les catégories, devra présenter au contrôle des licences avant le début de la compétition, la «fiche pré-inscrite», correspondant à la prestation qu'il (elle) effectuera lors de la compétition.

Cette fiche est obligatoire pour chaque compétition.

Aucune fiche ne sera restituée aux athlètes.

Il convient de remettre cette fiche en autant d'exemplaires que de juges à la compétition (2 pour les départements et ligues, 3 pour les $\frac{1}{4}$ de finales – 5 pour les $\frac{1}{2}$ finales et finales

